

Séance du vendredi 25 novembre 2022

Date de la convocation: 21/11/2022

Membres en  
exercice : 15

Présents : 13

Votants: 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,  
Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT,  
Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY,  
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

Excusés : Barbara LOUCHART

Absents:

**CREATION D'UN BUDGET ANNEXE - (D 2022 094)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022-014 du Conseil municipal de Châtel-Censoir en date du 11 mars 2022,

Considérant l'exposé des motifs par le Maire rappelant la volonté de la Commune de transférer à un opérateur du secteur de l'hôtellerie de plein air la gestion d'un ensemble écotouristique nouvellement créé avec l'actuel camping municipal et le site de l'ex-village vacances, dont les bâtiments actuellement présents seront démolis, ensemble écotouristique qui fera l'objet d'un programme de renaturation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité moins une abstention (Jacky Péchery),

DECIDE la création au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du budget annexe régi par l'instruction comptable M4 et relatif à l'opération visant à transférer à un opérateur du secteur de l'hôtellerie de plein air la gestion d'un ensemble écotouristique nouvellement créé avec l'actuel camping municipal et le site de l'ex-village vacances, dont les bâtiments actuellement présents seront démolis, ensemble écotouristique qui fera l'objet d'un programme de renaturation,

DECIDE que ce budget annexe sera nommé « budget annexe ensemble écotouristique Châtel-Censoir »,  
DECIDE que toutes les recettes et dépenses relatives à cette opération seront inscrites à ce budget annexe et seront assujetties à la TVA,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance  
Annick IENZER



  
Le Maire  
Olivier MAGUET

